

Décision

Générale

colonial

Décision n° 17 du 9 janvier 1945.

n° 17

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 janvier 1945

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1945

Date du numéro

1 janvier 1945

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois à passer en Abyssinie (Harrar) est accordé au surveillant principal des Douanes MOHAMED SOUEDI. L'intéressé est autorisé à se faire accompagner de sa femme et de ses deux enfants.